

aux décès, jusqu'à concurrence de mille membres, sauf le cas de la clause 2 de l'article, 4. Quand le nombre des sociétaires sera de mille membres ou plus la Société paiera la somme de mille piastres, mais jamais plus.

Première lecture 9 octobre 1894.

Deuxième lecture 16 " "

Troisième lecture 23 " "

L.-P. ROBITAILLE,

Secrétaire, B. P.

L'adoption des règlements ci-dessus porte l'indemnité aux décès d'épouses à \$100 et celle aux décès de sociétaires à \$1000 attendu que le nombre de membres, le 30 septembre, était de 1198 et dépasse aujourd'hui 1250.

### MANDATS-POSTE

Tout mandat-poste doit être fait à l'ordre de la "Société Bienveillante St-Roch" et payable au bureau de poste de "St-Roch de Québec" et non à l'ordre d'un officier quelconque du Bureau Principal. L'officier en faveur duquel est fait le mandat peut être absent, et ces absences peuvent créer des difficultés; d'ailleurs, il est plus régulier d'en agir ainsi.

### ÉTAT DE LA CAISSE GÉNÉRALE, DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 1894.

#### RECETTES.

Balance en banque le 15 septembre.....	\$4,138 05
Bulletin.....	163 50
Règlements.....	23 40
Livrets.....	35 10
Contributions aux malades.....	540 37
de aux veufs.....	52 07
do aux héritiers.....	220 55
Certificats de membres.....	96 75
Divers.....	1 00
<b>Total des recettes.....</b>	<b>\$1,132 74</b>
<b>Total.....</b>	<b>\$5,270 79</b>

#### DÉBOURSÉS

Allocations aux malades.....	\$ 426 35
Médecins-visiteurs.....	50 00
Salaires.....	48 00
Succursale No 11.....	157 77
Débourrés divers.....	69 28
<b>Total des déboursés.....</b>	<b>\$ 751 40</b>
Balance: Dépôt à la Caisse d'Economie N. D. fol. 26,594..	4,519 39
<b>Total.....</b>	<b>\$5,270 79</b>

Augmentation pour septembre.....\$381 34

E. & O. E.

F.-A. GAUTHIER,

Comptable.

Québec 15 octobre 1894.

Certifié correct

JOS. CÔTÉ,

Trésorier-Général.

JOS. SAVARD,  
ALEX. PAQUET,

Auditeurs.

Québec, 23 octobre 1894.

### NOUVELLE SUCCURSALE

Le 17 octobre dernier, M. Jos. Côté, trésorier général, M. Narcisse Côté, agent général de la Société, sont allés à Chicoutimi, présider à l'installation d'une nouvelle Succursale de notre Société dans cette ville.

Les officiers de cette succursale pour l'année courante sont:

MM. Louis Claveau, *Président* ;  
J.-D. Guay, *1er Vice-président* ;  
Dr. Ed. Savard, *2em Vice-président* ;  
Dr. Riverin, *Secrétaire* ;  
Marc Belley, *Assistant-Secrétaire* ;  
Théophile Marceau, *Trésorier* ;  
Eugène Roy, *Assistant-Trésorier* ;  
L.-N. Picard, *Commissaire-ordonnateur* ;  
G.-A. Blais, *Assistant-commissaire-ordonnateur* ;  
Philibert Morel et Téles. Villeneuve, *Visiteurs* ;

Les assemblées de la Succursale ont lieu les deuxièmes et quatrièmes vendredis de chaque mois, à 7.30 heures p. m. Les séances du Comité de Régie les mêmes jours après les assemblées régulières de la succursale.

### UNE ÈRE DE PROGRÈS.

Notre Société est une institution essentiellement humanitaire, fondée dans un but d'assistance mutuelle largement entretenue et développée parmi nos membres. Les dépenses et frais d'administration en sont rigoureusement contrôlés et réduits dans la mesure du possible; les droits d'entrée et les contributions de toutes sortes sont presque totalement portés au bénéfice des sociétaires.

Ces avantages de notre Société sont universellement connus et appréciés aujourd'hui. Le cercle de nos opérations s'agrandit, le nombre de nos membres augmente, la prospérité au sens positif et réel de ce mot, règne dans nos affaires.

Au milieu de la dépression industrielle et commerciale qui paralyse les meilleures entreprises, ce phénomène de vitalité est assez remarquable pour attirer l'attention de la presse quotidienne. C'est ainsi que, dans leur numéro respectif du 24 octobre, l'*Electeur* et l'*Evénement*, journaux de Québec, ont des éloges très flatteurs à l'adresse de notre Société.

Nous constatons avec plaisir cette faveur de l'opinion publique et nous la signalons à nos membres pour stimuler leur zèle et les rendre fiers d'appartenir à une société dont le succès est depuis longtemps assuré.

L'expérience a démontré que certaines améliorations étaient désirables et un projet de refonte est présentement à l'étude pour modifier dans ce sens nos règlements et notre rouage administratif. Il y sera pourvu à respecter les droits acquis des sociétaires tout en favorisant l'adjonction de nouveaux membres. Les formalités d'admission seront rendues plus sévères sans cependant dépasser les limites de la justice et de la bonne foi. Des précautions nouvelles seront prises pour prévenir l'abus et l'exploitation dans la distribution de secours à la maladie. En un mot, le système général sera de nature à protéger à la fois les intérêts de la Société et des sociétaires.